

PARIS, LE - 5 JUIL. 2000

DIRECTION DU BUDGET
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

DIRECTION DE LA LÉGISLATION FISCALE
BUREAU A

TÉLÉDOC 242
BUREAUX 1A/1D
N° 1A/1D-00-383

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU BUDGET

A MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRÉTAIRES D'ÉTAT

Objet : Recensement des taxes de toute nature affectées dans le cadre de la préparation du PLF 2001.

P.J. : 1 dossier.

L'article 1^{er} de la loi de finances pour 1986 prévoit la publication chaque année d'informations concernant les impositions de toute nature affectées à des organismes publics. Outre leur recensement exhaustif, le fascicule des voies et moyens annexé au PLF fournit pour chaque taxe une évaluation du produit « pour la dernière année connue ».

L'article 40 du projet de loi de finances rectificative pour 2000 renforce cette obligation d'information en prévoyant de fournir une évaluation du produit « pour l'année en cours et l'année à venir » (les années 2000 et 2001 dans le cadre de la préparation du PLF 2001).

Afin de satisfaire à ces nouvelles obligations, un double travail doit donc être entrepris :

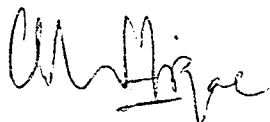
① la vérification de l'exhaustivité du recensement des impositions de toute nature affectées. Par *taxe affectée*, il faut entendre toute taxe affectée à des personnes morales autres que l'Etat (ie, hors budget général, budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor). Ce recensement n'inclut pas les taxes parafiscales qui font l'objet d'un traitement spécifique à travers l'état E du PLF ;

② l'évaluation du produit de chacune de ces taxes affectées pour l'année en cours (2000) et l'année à venir (2001).

Dans cette perspective, il vous est demandé de vérifier pour le secteur qui est le vôtre l'exhaustivité des tableaux joints et de fournir les indications demandées.

Ces informations devront parvenir à la direction du Budget (bureau 1D) au plus tard le 25 juillet. Votre attention est appelée sur la nécessité de respecter ce délai afin de s'assurer des bonnes conditions de préparation du PLF 2001.

Pour la Secrétaire d'Etat et par délégation
Le Directeur du Budget



Diffusion générale **CHRISTOPHE BLANCHARD-DIGNAC**

Pour le Ministre
et par délégation.

Le Directeur



Hervé LE FLOCH-LOUBOUTIN
003697600

Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

en millions de francs		intitulé	référence	bénéficiaire	produit 1999	estimation 2000	prévision 2001
AGRI		Contributions additionnelle et complémentaire aux primes d'assurance sur les cultures, récoltes, bâtiments, cheptel affectés aux exploitants agricoles et conchylicoles et sur les véhicules utilitaires affectés aux exploitations agricoles	Loi 64-706 du 10/07/64, LFR 91-1323 du 30/12/91 art. 38	Fonds national de garantie des calamités agricoles	550,0		
AGRI		Redevances cynégétiques	Décret 72-334 du 27/04/72	Office national de la chasse	530,0		
AGRI		Taxe piscicole	Art 414 du code rural	Conseil supérieur de la pêche	250,0		
AGRI		Taxe pour frais de chambres d'agriculture (CDA)	Art 1604 du CGI	Chambres d'agriculture	1 564,5		
AGRI		Taxe sur les achats de viandes	Art 302 du CGI	Service public de l'équarissage	700,0		
AGRI		Taxe sur les locations de droits de chasse	Art 29 du CGI	Office national des forêts	25,0		
AGRI		Taxes de protection des obtentions végétales	Loi 70-489 du 11/06/70	INRA	3,0		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ; FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

en millions de francs	intitulé	référence	bénéficiaire	produit 1999	estimation 2000	prévision 2001
ASSO	Contribution à la charge des laboratoires pharmaceutiques non conventionnés avec le comité économique du médicament	Loi 98-1194 du 23/12/98 art 31	CNAMTS, CANAM, régimes agricoles			
ASSO	Contribution de Solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi	Loi 82-939 du 4/11/82	Fonds de solidarité	6 846,0		
ASSO	Contribution due par les laboratoires sur leurs dépenses de publicité	loi 83-25 du 19/01/83 art 3	CNAMTS	1 215,0		
ASSO	Contribution due par les organismes réparateurs sur leurs ventes aux officines pharmaceutiques	Loi 96-134 art 76	CNAMTS, CANAM, régimes agricoles	1 240,0		
ASSO	Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)	Ordonnance 96-50 du 24/01/96	CADES	27 560,0		
ASSO	Contribution sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)	L 651-1 du code de la sécurité sociale	Régimes de protection sociale des non salariés	17 200,0		
ASSO	Contribution Sociale Généralisée (CSG)	Art 1600 OC du CGI	CNAF, FSV, régimes obligatoires d'assurance maladie	353 400,0		
ASSO	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés (CSB)	article 235 ter ZC du CGI	Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale			
ASSO	Contribution sur les ventes directes des laboratoires aux officines pharmaceutiques	loi 97-1164 du 19/12/97 art 12	CNAMTS	170,0		
ASSO	Cotisation CAAA (Caisse d'Assurance Accidents agricoles)	Art 438 du CGI	FSV	74,7		
ASSO	Droit de circulation des vins, cidres, poirés, hydromels	402 bis à 406, 1615 bis du recueil des contributions indirectes	FSV, régimes obligatoires d'assurance maladie, la Corse et le BAPSA	872,5		
ASSO	Droit de Consommation sur les alcools			13 163,3		
ASSO	Droit de consommation sur les tabacs (part affectée)	575 du CGI LF 97 art 47	Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale, CNAM, Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante	4 155,3		
ASSO	Droit sur les bières et les boissons non alcoolisées	Art 520 A du CGI	FSV	2 380,0		
ASSO	Prélèvement de 2% sur les revenus du patrimoine et les produits de placement	1600 OF bis	CNAF, CNAVTS	11 000,0		
ASSO	Prélèvement sur les ressources de différents régimes de prestations familiales	loi 75-629 Art 11 du Code de la famille et de l'aide sociale	UNAF	146,0		
ASSO	Redevance due par les titulaires de litres d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux	Art 31 code minier	CANSSM	24,0		
ASSO	Taxe d'aide au commerce et à l'artisanat	Loi 72-657 du 13/07/72 Art L 633-9 du code de la sécurité sociale	Régime de l'indemnité de départ, Assurance-vieillesse de base des artisans et commerçants, FISAC, C.P.N.C.	1 200,0		
ASSO	Taxe sur les activités polluantes (TGAP)	266 sixies à 266 duodecies du Code des Douanes	Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale	- à/c de 2000		
ASSO	Taxe sur les boissons alcooliques	article L 245-7 du code sécurité sociale	CNAMTS	2 368,2		
ASSO	Taxe sur les contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire	Ordonnance 96-51 du 24/01/96, Loi 97-1164 du 19/12/97 art 14	FSV	2 752,0		
ASSO	Taxe sur les prémix	loi 96-1160 du 27/12/96 art 29	CNAMTS	1,0		
ASSO	Taxe sur les primes d'assurance automobile	L213-1 code assurances	Fonds divers	5 830,0		
ASSO	Taxe sur les tabacs au profit de la CNAMTS	Loi 96-1160 du 27/12/96 art 27	CNAMTS	4 380,0		
ASSO	Taxes sur les primes d'assurance	Loi 56-780 du 4/08/56 art 1622	Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en métropole	78,0		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes
 AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;
 FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

en millions de francs	intitulé	référence	bénéficiaire	produit 1999	estimation 2000	prévision 2001
COLLOC	Droit additionnel à l'octroi de mer		DOM	707,0		
COLLOC	Droit de consommation sur les tabacs en Corse, Guyane, Réunion		Corse, Guyane, Réunion	436,7		
COLLOC	Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité forcée sur mutations à titre onéreux d'immeubles	art 1594A du CGI	Régions, départements, communes	27 271,2		
COLLOC	Droit d'octroi de mer		DOM	3 161,0		
COLLOC	Droits assimilés aux droits d'octroi de mer sur les rhums et spiritueux fabriqués (FNPT (cotisation et intérêts de retard))		DOM sauf Guadeloupe	0,0		
COLLOC	Imposition forfaitaire annuelle sur les pylones		Régions, départements, communes	5 267,3		
COLLOC	Impôt sur les spectacles		Régions, départements, communes	781,2		
COLLOC	Licence des débits de boissons			0,4		
COLLOC	Participation pour construction et surdensité			0,3		
COLLOC	Redevance d'écêtement des crues et prélèvements de pollution industrielle et domestique		Régions, départements, communes	1,2		
COLLOC	Redevance des mines (part communale)		Régions, départements, communes	142,6		
COLLOC	Redevance des mines (part départementale)		Régions, départements, communes	131,9		
COLLOC	Redevance pour création de bureaux ou locaux de recherche perçue au profit de la Région d'Ile de France	L.520 code de l'Urbanisme	Région d'Ile de France	277,2		
COLLOC	Redevance proportionnelle sur l'énergie hydraulique (part communale)		Régions, départements, communes	1,5		
COLLOC	Redevance proportionnelle sur l'énergie hydraulique (part départementale)		Régions, départements, communes	1,6		
COLLOC	Redevance sur les consommations d'eau		Régions, départements, communes			
COLLOC	Surtaxe sur les eaux minérales		Régions, départements, communes			
COLLOC	Taxe additionnelle à la taxe de séjour		Régions, départements, communes	31,1		
COLLOC	Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement perçue au profit de la région d'Ile de France		Région d'Ile de France			
COLLOC	Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur mutations à titre onéreux d'immeubles		Régions, départements, communes	6 801,8		
COLLOC	Taxe communale sur les affiches publicitaires		Régions, départements, communes	0,1		
COLLOC	Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement perçue au profit de la région d'Ile de France	art 1599 ocities du CGI	Région d'Ile de France			
COLLOC	Taxe de balayage		Régions, départements, communes	423,8		
COLLOC	Taxe de mise en circulation et d'immatriculation des véhicules (cartes grises)		Régions, départements, communes			
COLLOC	Taxe de séjour et taxe de séjour forfaitaire		Régions, départements, communes			
COLLOC	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)		Régions, départements, communes	18 556,1		
COLLOC	Taxe départementale additionnelle aux droits d'enregistrement perçue au profit de la Ville de Paris		Ville de Paris	38,2		
COLLOC	Taxe départementale additionnelle aux droits d'enregistrement sur mutations à titre onéreux d'immeubles	art 1595 du CGI	Régions, départements, communes	334,2		
COLLOC	Taxe départementale d'espaces verts naturels sensibles		Régions, départements, communes	0,8		
COLLOC	Taxe départementale pour le financement du CAUE		Régions, départements, communes	0,3		
COLLOC	Taxe des ordures ménagères et de balayage La Poste et France Télécom		Régions, départements, communes	55,3		
COLLOC	Taxe d'habitation (TH)	art 1407 du CGI	Régions, départements, communes	70 777,1		
COLLOC	Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (vignette)	art 1599 noties du CGI	Collectivité territoriale de Corse	24,7		
COLLOC	Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (vignette)		Haute-Corse	26,3		
COLLOC	Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (vignette)		Régions, départements, communes	13 506,8		
COLLOC	Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (vignette)		Ville de Paris	454,3		
COLLOC	Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (vignette)		Régions, départements, communes	3,0		
COLLOC	Taxe locale d'équipement	art 1447 du CGI	Régions, départements, communes			
COLLOC	Taxe professionnelle (TP)	1599 quinquies	Régions, départements, communes	167 736,4		
COLLOC	Taxe spéciale d'équipement : Région d'Ile-de-France		Régions, départements, communes			

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;

FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

en millions de francs		référence	bénéficiaire	produit 1999	estimation 2000	prévision 2001
catégorie	intitulé					
COLLOC	Taxe spéciale d'équipement du département de la Savoie		Savoie	0,1		
COLLOC	Taxe spéciale sur les carburants		DOM	2 869,5		
COLLOC	Taxe spéciale sur les carburants (DOM)	266 quater du code des douanes	DOM	2 869,5		
COLLOC	Taxe sur le permis de conduire		Régions, départements, communes			
COLLOC	Taxe sur les emplacements publicitaires fixes		Régions, départements, communes			
COLLOC	Taxe sur les remontrées mécaniques		Régions, départements, communes			
COLLOC	Taxe sur les transports		Collectivité territoriale de Corse	150,8		
COLLOC	Taxe sur les véhicules publicitaires		Régions, départements, communes			
COLLOC	Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et sur les propriétés non bâties (TFPNB)	art 1380 et 1393 du CGI	Régions, départements, communes	112 295,6		
COLLOC	Versement pour dépassement du plafond légal de densité		Régions, départements, communes	0,1		
COLLOC	Versement pour dépassement du plafond légal de densité (part départementale)		Régions, départements, communes	18,9		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes
 AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;
 FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

en millions de francs	référence	bénéficiaire	produit 1999	estimation 2000	prévision 2001
catégorie	intitulé				
EQUIP	Versement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes pour le financement des transports	Syndicat des transports parisiens (STP)	12 400,0		
EQUIP	Collation des employeurs	Fonds national d'aide au logement	9 800,0		
EQUIP	Fiscalité portuaire	Organismes divers	2 213,0		
EQUIP	Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)		7 300,0		
EQUIP	Redevance versée par les organismes HLM	Caisse de garantie du logement social	250,0		
EQUIP	Taxe d'aéroport	Personnes publiques ou privées exploitant des aérodrômes			
EQUIP	Taxe pourvoyant aux dépenses de la chambre nationale de la batellerie artisanale	CNBA	5,0		
EQUIP	Taxe spéciale d'équipement : Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques en Guadeloupe	Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques en Guadeloupe			
EQUIP	Taxe spéciale d'équipement : Etablissement public de la métropole lorraine	Etablissement public	45,0		
EQUIP	Taxe spéciale d'équipement : Etablissement public du Nord-Pas-de-calais	Etablissement public	30,0		
EQUIP	Taxe spéciale d'équipement : Etablissement public en Guyane	Etablissement public	30,0		
EQUIP	Taxe spéciale d'équipement de l'Etablissement public de la Basse-Seine	Etablissement public	1,0		
EQUIP	Taxe sur les logements vacants au profit de l'ANAH	ANAH	1 010,0		
EQUIP	Taxe sur les primes d'assurance	Fonds de compensation des risques de l'assurance-construction			
EQUIP	Taxe sur les titulaires d'ouvrages de prise d'eau, rejet d'eau ou autres ouvrages hydrauliques destinés à prélever ou à évacuer des volumes d'eau	Voies navigables de France (VNF)	521,0		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ;

FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

en millions de francs	catégorie	intitulé	référence	bénéficiaire	produit 1999	estimation 2000	prévision 2001
FORM		PEFPC; Participation au financement de la formation des professions non salariées (à l'exception des artisans et des exploitants agricoles) correspondant à 0,15% du montant annuel du plafond de la sécurité sociale	L. 953-1 du code du travail	Fonds d'assurance formation (FAF) des professions concernées	225,0		
FORM		Financement des congés individuels de formation des salariés sous contrats à durée déterminée (CDD); 1% des salaires versés)	article 235 du CGI	Organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF)	780,0		
FORM		Financement des contrats d'insertion en alternance pour les jeunes	Loi 84-1208 du 29/12/84 et loi 93-121 du 27/01/93	Tous organismes mutualistes agréés ou l'Association de gestion du comble unique	6 500,0		
FORM		PEFPC; Participation des Employeurs occupant 10 salariés ou plus au développement de la Formation Professionnelle Continue (0,9% des salaires)	article 235 du CGI	Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)	7 900,0		
FORM		PEFPC; Participation des employeurs occupant 10 salariés ou plus au financement du capital temps formation (au maximum 0,1% des salaires versés sur la contribution au congé individuel de formation)	article 235 du CGI	Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)	801,0		
FORM		PEFPC; Participation des employeurs occupant 10 salariés ou plus au financement du congé individuel de formation des salariés (0,2% des salaires versés)	article 235 du CGI	Organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF)	2 484,0		
FORM		PEFPC; Participation des employeurs occupant moins de 10 salariés au développement de la formation continue des salariés (0,15% des salaires)	article 235 du CGI	Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)	934,0		
FORM		Versement au titre de la péréquation de la taxe d'apprentissage					
FORM		Versements au titre de la taxe d'apprentissage		Etablissements de formation	664,5		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ; FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

en millions de francs		beneficiaire	produit 1999	estimation 2000	prevision 2001
categorie	intitule				
IND	Contribution annuelle des distributeurs d'énergie électrique en basse tension	Fonds d'amortissement des charges d'électrification	1 800,0		
IND	Majoration de 10% du montant maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers	Fonds national de promotion du commerce et de l'artisanat	47,0		
IND	Redevances perçues à l'occasion des procédures et formalités en matière de propriété industrielle ainsi que de registre du commerce et des sociétés, établies par divers textes	Institut national de la propriété industrielle (INPI)	718,0		
IND	Taxe pour frais de chambre des métiers (CIM)	Chambres des métiers	1 246,5		
IND	Taxe pour frais de chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)	Chambres de commerce et d'industrie	6 303,0		
IND	Taxe pour le comité professionnel des stock stratégiques pétroliers	Comité professionnel	1,9		
IND	Taxe pour le comité professionnel pour la distribution des carburants	Comité professionnel	55,7		
IND	Taxe pour l'institut français du pétrole	Institut français du pétrole	1 252,5		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ; FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers

Taxes de toute nature affectées à des organismes publics

en millions de francs		référence	bénéficiaire	produit 1999	estimation 2000	prévision 2001
catégorie	intitulé					
DIV	Contribution forfaitaire à la charge des employeurs de main d'œuvre étrangère	LF 75 art 64	Office des migrations internationales (OMI)	22,0		
DIV	Contribution spéciale versée par les employeurs de main-d'œuvre en situation irrégulière	L. 341-7, R. 341-33, 34 et 35 du code du travail	Office des migrations internationales (OMI)	15,0		
DIV	Cotisations (normale et supplémentaire) des entreprises cinématographiques	Art 10 du code des industries cinématographiques	Centre national de la cinématographie (CNC)	38,0		
DIV	Redevance due par les employeurs de main d'œuvre étrangère permanente et saisonnière	L. 341-2, 341-9 code travail	Office des migrations internationales (OMI)	21,0		
DIV	Redevance due pour le contrôle médical des étudiants et autres migrants	Ordonnance 45-2858 du 2/11/45	Office des migrations internationales (OMI)	64,0		
DIV	Redevance perçue à l'occasion de l'introduction des familles étrangères en France	Décret 94-963 du 7/11/94	Office des migrations internationales (OMI)	26,0		
DIV	Redevances (pollution et prélèvements)	LF 64 art 14	Agences de l'eau	13 792,0		
DIV	Taxe perçue à l'occasion du renouvellement des autorisations de travail délivrées aux étrangers et taxe sur les certificats d'hébergement	Art 1635 du CGI	Office des migrations internationales (OMI)	50,0		
DIV	Taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés	Art 285 quater du Code des Douanes	Parc national Port-Cros, Ont, Conservatoire de l'espace littoral	5,0		
DIV	Taxes sur les primes d'assurance	Art 211-26 et R 421-37 du code des assurances	Fonds de garantie automobile et chasse	56,0		

Classement par secteur bénéficiaire des taxes

AGRI : agriculture ; ASSO : organismes sociaux ; COLLOC : collectivités locales ; EQUIP : équipement, logement et transport ; FORM : formation ; IND : industrie, commerce ; DIV : divers